|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | REFORM-B-1 |
| Numéro de poste Sysper: | 300526 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Christoph Schwierz – Head of Unit  3ème trimestre 2024  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: OCDE, Banque Mondiale, FMI | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction générale de l'appui aux réformes structurelles (DG REFORM) est placée sous la coordination de la commissaire Ferreira. La mission de la DG REFORM est d'apporter et de coordonner un soutien technique aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de réformes structurelles – en particulier dans le contexte du processus de gouvernance économique – et la bonne utilisation des fonds de l'Union européenne. Le soutien est ouvert à tous les États membres, sur demande.

La DG REFORM travaille actuellement avec les 27 États membres de l'Union européenne. Elle compte environ 200 collaborateurs basés à Bruxelles, Athènes, Nicosie, Zagreb et Bucarest. Elle est composée d'une équipe de direction, d'une équipe horizontale et de deux directorats. La Direction A est composée de quatre unités responsables du budget et des finances; de la planification, de l’évaluation et de la coordination de l'appui, de l’appui au règlement de la question chypriote et de la communication et la gestion des performances. La Direction B est composée de cinq unités sectorielles spécialisées dans les politiques publiques (gestion des finances publiques ; gouvernance et administration publique ; croissance durable et environnement des entreprises ; marché du travail, éducation, santé et services sociaux ; secteur financier et accès au financement).

La DG REFORM a un rôle de coordination important au sein de la Commission européenne, ainsi que des contacts fréquents avec les États membres et diverses parties prenantes.

La DG REFORM gère l'Instrument d'Appui Technique (TSI). Le TSI est l'outil clé de la Commission Européenne pour aider les États Membres à concevoir et à mettre en œuvre des réformes inclusives et favorables à la croissance, qui peut également offrir un soutien aux États Membres pour la préparation et la mise en œuvre de leur Plan de Relance et de Résilience. Le TSI dispose d'un budget dédié et d'un cadre juridique pour la fourniture d'un soutien technique aux États Membres. La DG REFORM gère également le programme d'aide à la communauté Chypriote Turque.

Le poste vacant se trouve dans l'unité Administration fiscale et gestion des finances publiques (REFORM.B1) dont le rôle est de coordonner l'appui technique aux États membres (conception, planification, mise en œuvre et contrôle des programmes et projets d'appui technique) dans les principaux domaines suivants: gestion des finances publiques et politique des dépenses (y compris les douanes), administration et politique fiscales. L'unité comprend 16 collaborateurs basés à Bruxelles (15) et à Athènes (1).

Le détachement sera pour 1 an, avec une possibilité de prolongation sur la base d'un accord mutuel. La durée maximale du détachement est de 4 ans.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'expert détaché apportera son appui dans le domaine de la gestion de l'administration fiscale

Dans ce domaine d'activité, l'expert détaché sera responsable des tâches suivantes :

* Planifier, mettre en œuvre et contrôler des projets d'appui technique dans le champ de l’administration fiscale et autorités douanières, comprenant l’administration des recettes, la conformité fiscale, la planification fiscale agressive, la fraude et l’évasion fiscales, la numérisation des autorités fiscales et les politiques fiscales (Cela inclut également la modélisation économique de la politique fiscale). En outre, ceci comprend également la supervision de leur mise en œuvre afin d'assurer la qualité et renforcer la soutenabilité de réformes structurelles-clés. Ceci implique une coopération étroite avec les États membres, les autres services de la Commission et les prestataires de l'appui technique (États membres, organisations internationales, établissements publics et experts privés);
* Suivre et résoudre les questions liées à la mise en œuvre de l'appui technique; ceci comprend l'identification des obstacles aux réformes et la suggestion de moyens pour les surmonter à travers la fourniture d'appui technique de façon coordonnée avec les services concernés de la Commission et les différents États membres demandeurs d'appui technique dans le domaine de la gestion l'administration fiscale
* Contribuer à l'évaluation des projets d'appui technique en association avec l'unité horizontale en charge au sein de la DG REFORM
* Participer à des missions en relation avec l'appui technique dans le domaine de l’administration fiscale (y compris les douanes).
* Diffuser les meilleures pratiques pour la mise en œuvre des réformes structurelles en mettant en relation et en partageant les expériences; et
* Aider à identifier les besoins de reformes et à suggérer des moyens de les accomplir au travers de la fourniture d'appui technique, en coordination avec les services de la Commission concernés et l'État membre demandeur de l'appui technique. Ceci implique de travailler avec les États membres demandeurs à l'identification des questions/entraves/problèmes au sein de leur système actuel de l’administration fiscale et au développement de recommandations de politiques publiques afin d'améliorer ce système au vu des meilleures pratiques européennes et internationales.

Compte tenu de ces tâches, le poste requiert des visites régulières dans les États membres, à la fois pour la coordination/la fourniture/le contrôle de l'appui technique dans les pays bénéficiaires et pour renforcer les liens avec des prestataires potentiels d'appui technique dans les États membres. Il peut aussi impliquer la participation à des missions organisées avec le FMI, l'OCDE ou la Banque mondiale.

Le détachement sera d’un an, avec une possibilité de prolongation sur la base d'un accord mutuel. La durée maximale du détachement est de 4 ans.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, comptabilité, administration publique/droit public, audit, sciences politiques.

Expérience professionnelle

L'expert devra démontrer une capacité à assumer un haut niveau de responsabilité et posséder une connaissance approfondie d'un éventail de sujets dans le domaine de l’administration fiscale. Au moins 6 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des administration fiscale, couvrant des domaines tels que la conformité fiscale et la planification fiscale agressive, la fraude et l’évasion fiscales, et/ou douanes. Une expérience antérieure de prestataire d'appui technique, en particulier en travaillant en collaboration avec des organisations internationales, serait un atout important pour le candidat. L'expert devra démontrer aussi des capacités analytiques importantes et une aptitude à apprendre et à devenir rapidement opérationnel sur de nouveaux sujets, y compris les aspects procéduraux du déploiement du soutien technique financé par l’UE au profit des États membres. D'excellentes capacités écrites et orales en anglais sont requises. L'aptitude à travailler rapidement avec un jugement sûr et à interagir efficacement avec ses collègues - à la fois internes et externes- est essentielle. Une expérience antérieure en tant que gestionnaire de projets d'appui technique serait un avantage.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L'expert national détaché travaillera essentiellement en anglais. D'excellentes capacités écrites et orales en anglais sont essentielles.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)